Rapport du Président

Séance publique
lundi 21 octobre 2024
N° CD-2024-3-11-1
N° applicatif 10403

11 ème **Commission**
Commission Eurométropole de Strasbourg

Direction
Délégation territoriale Eurométropole de Strasbourg

FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE EUROMETROPOLE DE STRASBOURG - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Résumé : Avec la stratégie d'accompagnement et de contractualisation et les Contrats de Territoire Alsace, la Collectivité européenne souhaite impulser une dynamique de coopération et de partenariats qui renforcent la résilience autour de projets fédérateurs à fort potentiel de développement pour chaque territoire d'action.

Pour faire face aux grands défis énergétiques, écologiques, de cohésion sociale et d'attractivité, la Collectivité européenne d'Alsace a mis en place le Fonds Attractivité Alsace qui a vocation à apporter un soutien financier à la réalisation de projets qui répondent aux enjeux du Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, à des besoins non couverts, porteurs de développement et de transformation des territoires et améliorent le Service public alsacien.

Au titre de ce fonds, il est proposée à l'Assemblée d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant total de 1 178 125 € afin de soutenir 4 projets, d'approuver les termes des conventions de partenariat à conclure dans le cadre du Fonds Attractivité et d'autoriser le Président à les signer, ainsi que la convention financière.

I. Contexte

La Collectivité européenne d'Alsace a défini, le 20 juin 2022, une politique d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires (délibération n° CD-2022-3-1-1) et a adopté, le 6 février 2023, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux sous la forme d'un Contrat de Territoire d'Alsace, décliné selon les spécificités des 7 territoires d'action alsaciens (délibération n° CD-2023-1-1-2) à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, les Communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre alsaciens.

Cette démarche précédée du Tour d'Alsace en 80 jours, des rencontres des territoires et de rendez-vous plus personnalisés au cœur des territoires, est le résultat de l'engagement volontariste de notre collectivité pour répondre, avec les acteurs locaux, aux

préoccupations quotidiennes des alsaciens et à leurs besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, se chauffer, se vêtir, se déplacer, se former, se soigner, avoir un emploi…).

Pour répondre à ces besoins, une approche en proximité, territoire par territoire a permis de mobiliser l'intelligence collective et de construire une approche différenciée de l'action publique partagée et adaptée aux réalités de chaque territoire en inscrivant trois grands enjeux : l'attractivité, l'environnement/l'écologie et la cohésion sociale, déclinés en objectifs opérationnels, dans les Contrats de Territoire Alsace.

Cette approche passe notamment par la mise en place de deux fonds de soutien financiers aux projets : le Fonds Communal Alsace et le Fonds Attractivité Alsace - ce dernier constituant l'objet du présent rapport – dotés, au total d'une enveloppe budgétaire de 150 Millions d'euros sur la période 2022-2025.

Le Fonds Attractivité Alsace (FAA), s'adresse aux projets structurants qui répondent aux enjeux de transformation et de mutation du territoire, à des besoins non couverts, favorisent le développement du territoire et améliorent le Service Public Alsacien.

Ces projets découlent d'une relation partenariale assumée entre la Collectivité européenne d'Alsace et chaque porteur de projet, tant dans la co-construction de la réponse au besoin que dans l'implication du territoire fédéré autour du projet et de sa bonne réalisation.

Le règlement du Fonds Attractivité Alsace prévoit la conclusion de deux conventions spécifiques par porteur de projet :

- une convention de partenariat à intervenir notamment avec le porteur de projet, spécifique, adaptée au contexte territorial, aux besoins à couvrir comportant les engagements particuliers des parties à la convention ;

- une convention financière, afférente notamment aux modalités de versement de la subvention, régissant les relations entre le porteur du projet, bénéficiaire de la subvention et la Collectivité européenne d'Alsace.

II. <u>Les projets du Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg</u>

Quatre projets du Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg sont soumis à l'approbation de l'Assemblée, ainsi que les conventions de partenariat et financières afférentes, pour un montant total maximum de subventions de 1 178 125 €.

Les projets ont été présentés le 1er octobre 2024 à la Commission Territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg qui a proposé, par projet, un taux de soutien sur la base d'une dépense éligible, un montant de subvention maximal et les engagements réciproques négociés entre les parties. Seul l'organe délibérant de la Collectivité européenne d'Alsace est compétent pour attribuer les subventions.

Les projets présentés répondent globalement à l'ensemble des enjeux du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg suivant :

Enjeu attractivité : renforcer l'attractivité de l'Alsace et de l'Eurométropole de Strasbourg au niveau économique et universitaire et conforter et consolider le statut de Strasbourg capitale européenne.

- Améliorer l'accessibilité à la capitale européenne et la mobilité des habitants ;
- Soutenir les projets qui concourent à l'excellence éducative du territoire et notamment ceux à destination des collégiens.

Enjeu environnement/écologie : accompagner la transition écologique et énergétique du territoire tout en préservant son attractivité économique, touristique, culturelle et institutionnelle.

- Investir dans l'efficience énergétique et environnementale du territoire ;
- Renforcer les actions en faveur des circuits-courts et de la sécurisation des filières.

Enjeu améliorer la cohésion sociale d'un territoire très contrasté à forte précarité (20 QPV) et en même temps locomotive industrielle et économique de l'Alsace.

- Lutter contre la grande-pauvreté et accompagner l'insertion économique, sociale et culturelle des plus précaires afin d'encourager la mixité sociale, favoriser et entretenir la dynamique associative ;
- Développer l'offre de service en faveur des seniors.

Les projets sont présentés ci-dessous et détaillés dans les conventions de partenariat annexées au présent rapport. Il est précisé que l'ensemble des projets sont au stade de l'avant-projet définitif.

1. Création d'un Pôle Enfance, porté par la Commune d'Entzheim

Forte de 2 546 habitants en 2024, Entzheim est la commune de l'Eurométropole de Strasbourg qui a connu la plus forte hausse de population sur les 16 dernières années, avec +44%. La population d'Entzheim est aussi plus jeune que la moyenne sur l'Eurométropole avec notamment une évolution forte des 18-24 ans.

Cette évolution pose la question stratégique de l'accueil des populations, notamment jeunes. C'est à ce titre que la Commune a pour projet de créer un Pôle Enfance à Entzheim, projet multifacettes composé notamment d'une nouvelle école maternelle et d'une Maison d'Assistants Maternels. C'est cette dernière qui fait l'objet d'un accompagnement de la CeA en ingénierie, notamment avec un accompagnement de notre service de Protection Maternelle et Infantile, lors des différentes phases du projet.

Le budget prévisionnel de l'opération concernant la Maison d'Assistants Maternels s'élève à 1 708 201 € HT et il vous est proposé d'accompagner le projet avec une subvention d'un montant maximal de 256 230 €, soit 15% du budget prévisionnel HT.

2. Création d'un Pôle Senior, porté par la Commune d'Entzheim

Au regard des enjeux du vieillissement et du bien-vieillir, la Commune d'Entzheim souhaite aussi proposer aux seniors des solutions adaptées aux besoins et aux ressources de celles

et ceux qui voudraient changer de logement tout en restant à Entzheim. L'équipe municipale a décidé la construction d'une résidence pour les seniors sur le site de la cour Saint Denis qui sera dénommée « Pôle Senior Cour Saint Denis ».

Le projet concerne les seniors autonomes âgés de 65 ans et plus et un poste de coordinateur seniors est prévu dès fin 2024 afin de communiquer autour du projet et de mobiliser les seniors de la commune et au-delà, dans une démarche participative, pour notamment co-construire le projet de vie avec ses animations et son offre de service.

C'est donc un projet de vie global qui est ici proposé aux futurs habitants de la résidence. Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 2 890 728 € HT et il vous est proposé d'accompagner le projet avec une subvention d'un montant maximal de 433 609 €, soit 15% du budget prévisionnel HT.

3. Extension du pôle boulangerie-pâtisserie du Centre de Formation Bernard Stalter, porté par la Chambre des Métiers d'Alsace (CMA)

La Boulangerie-Pâtisserie est un vivier d'emplois, avec des métiers d'avenir qui offrent de belles opportunités d'évolution en France et à l'international, faisant rayonner le savoir-faire alsacien et français. Dans le Bas-Rhin, 1 103 établissements et entreprises relèvent de ce secteur, en forte croissance.

Le réseau de la CMA formant plus de 80% des futurs boulangers et pâtissiers, les élus de la Chambre de Métiers d'Alsace ont décidé d'agrandir l'actuel pôle boulangerie/pâtisserie d'Eschau de près de 185 m^2 et de créer un espace polyvalent pouvant accueillir les formations existantes et celles en cours de déploiement.

Avec un accent mis sur l'insertion de nos publics prioritaires, la formation de nos collégiens et l'action transfrontalière, la Chambre de Métiers d'Alsace et la CeA actent un partenariat fort autour de l'excellence éducative alsacienne.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 1 875 481 € TTC et il vous est proposé d'accompagner le projet avec une subvention d'un montant maximal de 375 096 €, soit 20% du budget prévisionnel TTC.

4. Création de la nouvelle Mission Locale Relai Emploi de Schiltigheim, porté par la LOCUSEM

Avec sa vocation de favoriser l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans et non scolarisés, ainsi que de favoriser l'insertion des bénéficiaires de minimas sociaux à partir de 26 ans, la Mission Locale Relais Emploi (MLRE) de Schiltigheim accueille, informe et oriente toutes les personnes qui se présentent à la structure.

Véritable partenaire de la Collectivité européenne d'Alsace dans la conduite de ses missions de retour à l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité activité, la Mission Locale et Relais Emploi de Schiltigheim exerce aujourd'hui ses missions dans des locaux non-adaptés et anciens, qui ne permettent pas un accueil optimal de ces publics en insertion. Le travail de la MLRE de Schiltigheim s'organise en effet sur 2 sites différents, entre Schiltigheim/Bischheim et Hoenheim, et 2 permanences sur La Wantzenau et Mundolsheim, ce qui engendre maints coûts organisationnels et financiers que notre partenaire cherche à rationnaliser.

C'est pourquoi la MLRE a souhaité regrouper ses activités au sein d'un même ensemble, aux fins de rationaliser ses moyens et de permettre une prise en charge complète et

cohérente des publics accompagnés. A cet effet, la MLRE envisage de louer des bureaux auprès de la société LOCUSEM qui a acquis, par le biais d'un contrat de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), 835 m² de bureaux livrés aménagés au sein de l'ensemble immobilier Urban Green, réalisé par le promoteur immobilier ICADE. Le projet immobilier se situe 3 rue Gabrielle Colette à Bischheim, à proximité immédiate du QPV « Quartier des Ecrivains ».

La subvention qu'il vous est proposé d'attribuer à la société LOCUSEM pour la réalisation des bureaux précitées permettra de diminuer le loyer prévisionnel dû par la MLRE de Schiltigheim sur les 9 années de bail.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 754 600 € TTC et il vous est proposé d'accompagner le projet avec une subvention d'un montant maximal de 113 190 €, soit 15% du budget prévisionnel TTC. Il est précisé que le soutien de la CeA interviendra uniquement sur les travaux d'aménagement intérieurs.

Les modalités financières afférentes à chaque soutien figurent dans les conventions financières particulières rédigées, sans modifications substantielles, sur la base du modèle type adopté par délibération n° CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023.

Au vu de ce qui précède, je vous propose:

- de décider, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Eurométropole de Strasbourg 2022-2025, d'approuver le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets suivants :

  - Création d'une Maison d'Assistants Maternels au sein du Pôle Enfance, porté par la Commune d'Entzheim, sur le canton de Lingolsheim,
  - Création d'un Pôle Senior, porté par la Commune d'Entzheim, sur le canton de Lingolsheim,
  - Extension du pôle boulangerie-pâtisserie du Centre de Formation Bernard Stalter, porté par la Chambre des Métiers d'Alsace, sur le canton d'Illkirch-Graffenstaden,
  - Création de la nouvelle Mission Locale Relai Emploi de Schiltigheim, porté par la LOCUSEM, sur le canton de Schiltigheim,

- d'attribuer quatre subventions d'investissement, au titre du Fonds Attractivité Alsace, pour un montant total de 1 178 125 € telles que détaillées dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport et réparties comme suit :

  - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 256 230 €, représentant 15% d'une dépense éligible de 1 708 201 € HT, à la Commune d'Entzheim pour la création d'une Maison d'Assistants Maternels au sein du Pôle Enfance ;
  - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 433 609 €, représentant 15% d'une dépense éligible de 2 890 728 € HT, à la Commune d'Entzheim pour la création d'un Pôle Sénior ;
  - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 375 096 €, représentant 20% d'une dépense éligible de 1 875 481 € HT, à la Chambre des Métiers d'Alsace pour l'extension du pôle boulangerie-pâtisserie du Centre de Formation Bernard Stalter ;
  - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 113 190 €, représentant 15% d'une dépense éligible de 754 600 € HT, à la LOCUSEM pour la création de la nouvelle Mission Locale Relai Emploi de Schiltigheim ;

- d’approuver les conventions de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les partenaires susmentionnés, pour les projets subventionnés, jointes en annexe au présent rapport, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire ;

- de m’autoriser à signer lesdites conventions de partenariat ;

- de m’autoriser à signer les conventions financières particulières, avec les bénéficiaires de ces subventions, permettant le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par délibération du Conseil n° CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s’avèrerait nécessaire ;

- de préciser que les imputations correspondantes aux subventions précitées sont à prélever sur l’opération P063O016 du budget de la Collectivité européenne d’Alsace tel que détaillé dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport.

Les crédits concernés seront prélevés les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P063	O016	P063E07	T01	3253-204-2324-515	1 178 125 €
				TOTAL	**1 178 125 €**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.